Image not found or type unknown

# Revision pension alimentaire suite à licenciement

Par **Francois75008**, le **06/09/2013** à **16:34**

Bonjour,

Suite à un licenciement, je suis inscrit au chômage en juin 2012 et touche les allocations depuis sept 2012. Mes revenus ayant chuté fortement (moins 40%), j'ai déposé une requête pour réviser la pension alimentaire en juin 2013.

lors du dépôt de la requête, j'ai fourni tous les justificatifs. L'avocat de mon ex demande un renvoi et le justifie en demandant les pièces telles que lettre de licenciement, solde de tout compte et certificat de travail. L'objectif, selon mon avocat, est d'attester le départ volontaire. En quoi cela influe t'il sur la révision puisque j'ai apporté les preuves de baisse de revenu? Je ne comprend pas cette demande. Suis je obligé de les fournir? Ce ne sont pas des justifs de revenu. Pouvez vous m'éclairer?
En vous remerciant par avance,
Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés